

Parcours de soin en psychiatrie

PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE

Ref : ECSPS15B



Compétences visées

Optimiser la coordination de la prise en charge de l'utilisateur dans le cadre de parcours de soin.

Identifier les représentations du soin en psychiatrie en lien avec le parcours de soin

- La psychiatrie et la santé mentale : évolution anthropologique.
- La personne souffrant de troubles psychiques et la citoyenneté : stigmatisation et déstigmatisation.
- Le changement de paradigme : du patient à l'usager.
- L'hôpital et la résolution de la crise.
- La chronicité et la chronicisation.
- Le travail en équipe.
- Le soin individualisé dans l'environnement de l'usager.
- L'approche communautaire des soins.
- Les grands champs théoriques associés.

Définir des valeurs communes entre les différents intervenants

- L'éthique de l'accompagnement.
- L'approche holistique des personnes.
- L'autodétermination des personnes souffrant de troubles psychiques.
- Le respect du sujet et de sa parole.
- Les valeurs professionnelles.
- Le projet médical et le projet de soin.
- Le projet de vie du patient.

Situer le parcours de soin au regard du contexte politique

- Les décrets 2022-1263 et 2022-1264 du 28 septembre 2022 relatifs aux conditions d'implantation et de fonctionnement de l'activité en psychiatrie.
- Le renforcement du droit des usagers.
- Les recommandations de la HAS.
- L'évolution de la structuration de l'offre en psychiatrie.
- Les nouveaux dispositifs de l'organisation des soins en santé mentale (loi de santé).
- Le projet territorial de santé mentale.
- La loi santé 2016 et la loi « Ma Santé 2022 ».
- L'articulation du sanitaire, du médicosocial et du social.
- Les liens avec les autres acteurs impliqués dans les parcours.
- La réglementation, la déontologie et l'éthique du sujet.

Définir et s'approprier la notion de parcours de soin

- Le parcours de soin : un processus à co-construire.
- La coopération entre l'institution centrée sur le parcours de vie et l'usager.
- La coordination du parcours de soin : un nouveau paradigme.
- L'accompagnement et le partenariat : partage de l'intersubjectivité.
- Le travail en réseau et l'aide aux aidants.
- La notion de référent au sein d'une équipe en psychiatrie.
- Le référent soignant et le projet individualisé du patient.
- Le case-manager.
- La place de la pair-aidance dans les dispositifs.

S'approprier la notion de projet individualisé comme fil conducteur d'un parcours de soin

- Le projet de soin individualisé, le projet thérapeutique, le projet de vie.
- La notion de projet sur le patient, avec le patient et du patient.
- Le patient partenaire : co-construction, besoins et ressources.
- Les facteurs de réussites d'un projet individualisé.
- Les zones de difficultés.
- Les articulations intra et extrahospitalières.
- Le travail de liaison et de partenariat.
- Les outils disponibles pour concrétiser le projet personnalisé.

Consolider les compétences dans la réalisation de projets individualisés

- La logique de projet.
- Les étapes d'un projet.
- Les finalités.
- Les différents intervenants.
- L'alliance thérapeutique.
- La coordination des équipes.
- La place de l'usager.
- L'identification du parcours de soin.

Méthodes

- Apports cognitifs, législatifs et méthodologiques.
- Construction d'outils.
- Cas concrets.
- Mises en situations.

Personnes concernées

Tout professionnel de santé.

Valeur ajoutée

Au travers de la construction d'un parcours de soin, cette action de formation facilite l'intégration d'une partie de la loi relative à l'organisation et la transformation du système de santé dite « Ma Santé 2022 » et des décrets du 28 septembre 2022. Elle propose de construire un guide du parcours du patient souffrant de troubles psychiques en visant l'intervention au plus proche de son environnement de vie.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Manuel de certification HAS.
- Décrets 2022-1263 et 1264 du 28 septembre 2022.

Mise à jour le : **28/05/2024**